

Les agences locales de l'énergie finistériennes

- **Ener'gence**
Agence Energie - Climat du Pays de Brest
3 rue Keravel - 29200 Brest
Tél. 02 98 33 15 14
contact@energence.net
- **ALECOB**
Agence locale de l'énergie
du Centre-Ouest Bretagne
Maison des services publics
Place de la tour d'Auvergne
29270 Carhaix-Plouguer
Tél. 02 98 99 27 80
contact@alecob.org
- **HEOL**
Agence locale de l'énergie et du climat
du Pays de Morlaix
47 rue de Brest - 29600 Morlaix
Tél. 02 98 15 18 08
contact@heol-energies.org
- **SDIME**
Pays de Cornouaille
Service départemental d'intervention
pour la maîtrise des énergies
Mission lutte contre la précarité énergétique
Tél. 02 98 76 22 35
mlpe@finistere.fr

La Mission lutte contre la précarité énergétique

- **Conseil départemental du Finistère**
32 boulevard Duplex - CS 29029
29196 Quimper Cedex
Tél. 02 98 76 22 35
Courriel : mlpe@finistere.fr

CONTACTS UTILES

Conseil départemental du Finistère

Direction de l'insertion, de l'emploi, du logement
et du développement

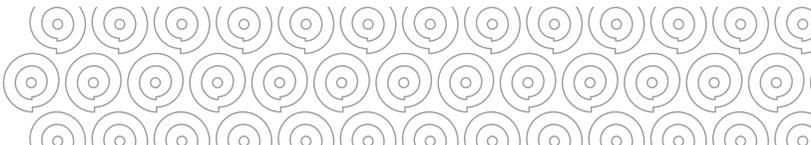
Mission lutte contre la précarité énergétique

32 boulevard Duplex - CS 29029
29196 Quimper Cedex

Tél ■ Pgz : 02 98 76 22 35
Courriel : mlpe@finistere.fr



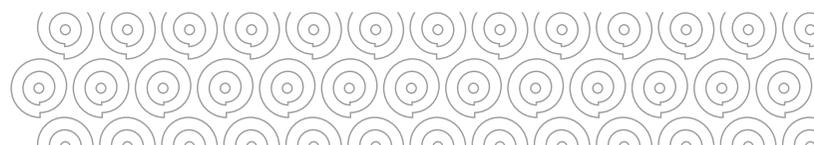
FIER D'ÊTRE SOLIDAIRE



www.finistere.fr



FIER D'ÊTRE SOLIDAIRE



www.finistere.fr



Conseil départemental du Finistère - Direction de la Communication - Impression : imprimerie départementale - Juin 2021



La visite
eau-énergie
—
Maîtrise
de l'énergie

Information à l'usage des professionnels

La visite eau - énergie*

«Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.» Loi Grenelle 2 - 52 000 ménages finistériens potentiellement concernés.

Le Conseil départemental du Finistère finance des visites à domicile réalisées par les Agences locales de l'énergie pour permettre aux ménages de repérer les causes d'inconfort ou de surconsommations sur lesquelles agir. Des aides financières ou d'accompagnement ont été développées sur ces différents volets.

● A qui s'adresse la visite eau - énergie ?

Aux locataires et propriétaires occupants

- Qui rencontrent régulièrement des difficultés pour payer leurs factures d'eau et d'énergie.
- Qui constatent des consommations d'eau et d'énergie inhabituelles ou incohérentes par rapport à leur logement et à la taille de leur foyer.
- Qui limitent leur consommations de chauffage par souci d'économie ou parce qu'ils n'arrivent pas à chauffer leur logement.
- Un diagnostic technique gratuit réalisé à domicile par des professionnels.

● En quoi consiste la visite eau - énergie ?

- Des petits équipements remis gratuitement pour aider les ménages à réduire leurs consommations d'eau et d'énergie.

- Des astuces et des conseils personnalisés.
- Une orientation vers des solutions durables et adaptées.

● Comment procéder ?

- Je m'assure de l'éligibilité du ménage en vérifiant que ses ressources n'excèdent pas le plafond dérogatoire de FSL.
- Je complète la fiche d'orientation disponible sur l'intranet départemental, sur Infosociale.finistere.fr ou sur l'espace collaboratif.
- Je transmets la fiche complétée à la Mission lutte contre la précarité énergétique : mlpe@finistere.fr avec les factures d'eau et d'énergie disponibles.
- La Mission lutte contre la précarité énergétique ventiler la demande en direction de l'agence locale de l'énergie concernée. Une prise de contact avec le ménage sera effectuée sous 72 h pour organiser la visite.

Le service départemental d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SDIME) est un programme de lutte contre la précarité énergétique piloté par le Département. Il organise un processus en trois étapes : un repérage des ménages exposés, un diagnostic socio technique à domicile, une orientation vers des solutions appropriées proposées par les acteurs du territoire.

● Les critères d'éligibilité

La visite eau énergie s'adresse aux ménages dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond dérogatoire de Finistère Solidarité Logement.

Composition du Foyer	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Ressources mensuelles	1 345 €	1 960 €	2 357 €	2 622 €	3 068 €	3 458 €	386 €

● Les aides financières

Des aides financières existent pour mettre en œuvre les préconisations formulées à l'issue de la visite.

L'aide à la maîtrise et aux économies d'énergie - AMEE (aides suite aux visites eau-énergie)

Nature de dépenses concernées et montants des aides :

- travaux : plafond de 2 000 €. Dans la mesure du possible, il est préconisé que ces aides soient réalisées par des partenaires relevant du champ de l'insertion (Compagnons bâtisseurs, entreprises d'insertion, ateliers d'insertion, chantiers...).
- achat électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave-linge...) suite visites eau-énergie (VEE) : 450 € maximum.

Selon les situations, d'autres aides aux travaux d'amélioration des logements existent : Aide Rénover son Logement du Conseil départemental du Finistère, Aides de l'ANAH...

* Dispositif hors Brest métropole